

REUNION DES CLUBS DE DEPARTEMENTAL 1

LUNDI 31 AOUT 2020

Présents : MM. BETOUX, DUFAUD, LACOTE (District) ; M. PUIBOUBE (Peyrat la Nonière) ; MM. GUENDOUZ, BELHOMME (St Fiel) ; MM. BOUSSAGEON, BEUFILS (Chambon) ; M. ROSSEEL (Mérinchal) ; MM. ROUX, BERTHON (Auzances) ; M. COUTURIER (Gouzon Avenir) ; MM. COUT, ROBERT (Bénévent-Marsac) ; M. MOULINAT (Boussac) ; M. GASPAR (Bourganeuf) ; MM. DALLOT, BOURY (Creuse Avenir 2005) ; Mme PENOT (St Agnant de Versillat) ; Mme SANTINON, M. POREE (St Vaury) ; MM. GENTY, CORNIERES (Ste Feyre) ; MM. BERNICAL, SICOT, OLIVIER (Sardent).

ACCUEIL

Sylvain DUFAUD, Vice-Président, accueille les représentants des 14 équipes qui vont participer au Championnat Départemental 1 cette saison, et les remercie de leur présence.

Il excuse le Président LAFRIQUE, en mission pour la Fédération Française de Football.

Il évoque le protocole nécessaire suite à la pandémie de la COVID 19.

LA COMPETITION

Jean-Pierre BETOUX, Président de la Commission de Gestion des Compétitions Seniors, demande aux clubs d'être vigilant quant aux reports des rencontres en raison du nombre de journées nécessaires au bon déroulement de la compétition.

Il évoque également le tableau des montées et descentes de la fin de saison en rappelant que le Championnat Départemental 1 de la saison 2021/2022 reprendra avec une Poule de 12 équipes.

LE STATUT DES EDUCATEURS

Il est indiqué aux responsables présents que, dans le cadre de la structuration des clubs et la préparation à la Régionale 3, il est préconisé que l'éducateur responsable de l'équipe de Départementale 1 s'inscrive pour la formation CFF3.

A ce sujet, les week-ends des 9-10 janvier et 6-7 février 2021 sont bloqués pour l'organisation de cette session de formation, la Commission ne mettra aucune rencontre ces jours-là.

STATUT DES JEUNES ET DE L'ARBITRAGE

* STATUT DES JEUNES

Sylvain LACOTE rappelle les obligations appliquées en Régional 3 quant au Statut des Jeunes.

Il évoque celui du District qui est obsolète et donc non appliqué.

Il informe qu'un Groupe de Travail constitué de représentants des clubs et de l'Equipe Technique Départementale va être créé et travaillera sur l'élaboration d'un Statut des Jeunes Départemental actualisé.

Dans un premier temps, chaque club (même ceux n'ayant pas d'école de foot) devra désigner un Responsable Technique Jeune dont le rôle sera d'être en relation avec les Commissions du District et notamment la Commission Technique.

Un mail sera prochainement envoyé aux clubs pour connaître l'identité de la personne désignée.

* STATUT DE L'ARBITRAGE

Concernant le Statut de l'Arbitrage, il est rappelé que les clubs dont les équipes premières évoluent en Départemental 1 ont pour obligation de fournir deux arbitres dont un majeur pour la saison.

La Commission d'Arbitrage, après une étude rapide, informe qu'environ la moitié des clubs pourraient se trouver en infraction d'ici la fin de saison s'ils ne présentent pas de candidat à la formation initiale prévue au mois de novembre.

CLOTURE

Sylvain DUFAUD clôture la réunion en offrant un ballon à chaque club présent et leur souhaite une belle saison 2020/2021.